

Projet de programme communal de développement rural de GENAPPE

Brève description du projet

Demandeur :	La commune de Genappe
Brève description de la commune :	L'entité, située à l'ouest de la province de Brabant wallon, se compose de neuf villages et compte près de 15.150 habitants. Elle présente une superficie d'environ 91,52 km ² .
Auteur du projet de PCDR et Organisme d'accompagnement :	Association momentanée Dessin & construction & Tra@me
Projet demandé en première convention-faisabilité :	Aménagement de la place de la gare Bousval (fiche-projet n°17)
Date d'approbation par le Conseil Communal :	21 février 2017

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	28 avril 2017
Référence légale :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	Le projet de PCDR

AVIS
La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune de Genappe pour une période de dix ans, à dater de la date d'approbation du document par le Gouvernement wallon.

La CRAT estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de qualité satisfaisante.

La CRAT considère que la partie I relative au diagnostic socio-économique est de bonne qualité. Elle constate qu'elle décrit de manière fouillée, cohérente et prospective les caractéristiques territoriales, mais constate toutefois quelques lacunes en termes de connaissances, de description et d'analyse, notamment en termes d'aménagement du territoire... Cette analyse de la situation existante, parfois difficile à appréhender en raison d'une quantité d'informations, permet néanmoins de bien cerner les enjeux, faiblesses et ressources endogènes du territoire et de produire des conclusions pertinentes et intéressantes, comme le taux d'interdépendance énergétique à travers la production d'énergie locale et le nombre d'exploitants agricoles concernés par la commune. La CRAT apprécie également l'analyse des caractéristiques du bâti par village, la synthèse et les conclusions pour la plupart des thématiques, les fiches de synthèse par thématique, le résumé non technique et la qualité des documents cartographiques établis au format A3.

La CRAT estime que la partie II relative au processus participatif est de qualité satisfaisante. Elle apprécie la méthodologie utilisée et le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de ce processus. Elle regrette toutefois la faiblesse de la communication (cinq villages sur huit consultés...) et de la participation des membres de la CLDR lors des réunions (problème de quorum, approbation du projet de PCDR par 13 membres), mais souligne toutefois leur implication active, comme en témoigne le bon fonctionnement de la Cellule CLDR-administration.

La CRAT regrette que d'autres démarches n'aient pas été entreprises afin de toucher un public le plus large possible (agriculteurs, jeunes, personnes âgées...). Ces initiatives auraient permis de mettre en lumière d'autres traits de l'identité communale et d'optimiser la dynamique participative et l'intelligence collective.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III est de qualité satisfaisante. Cette stratégie manque d'originalité et est faiblement articulée avec les options définies en matière de mobilité et d'aménagement du territoire dans le plan communal de mobilité et le schéma de structure communal. Elle est néanmoins cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets reprises dans la partie IV et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération endogène. La plupart des objectifs définis dans ce cadre ne sont pas spécifiques au territoire et ne présentent pas un caractère stratégique ; ceux-ci sont dès lors communs à l'ensemble des territoires ruraux de Wallonie. La CRAT salue la méthodologie d'élaboration de la stratégie en fonction des principes du développement durable, l'exercice de répartition des projets (lots 0, 1, 2, 3) sur base de critères (impact, faisabilité, temporalité) et l'établissement d'un ordre de mise en œuvre des projets repris dans le lot 1 basé sur de critères pertinents. Elle souligne également la synthèse de la situation existante (diagnostic partagé).

Celui-ci, résultant de la confrontation des parties I et II, offre une bonne image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme de Genappe et au processus participatif lié à l'opération de développement rural durable.

En ce qui concerne les fiches-projets reprises dans la partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. A l'exception des projets de portée économique, elles sont suffisamment finalisées et abouties, particulièrement celles reprises dans les lots 1 et 2 : justification et description suffisantes des projets, contexte de ceux-ci, recherche des sources de financement potentielles, liens avec d'autres fiches-projets, lien à la stratégie du PCDR-agenda 21 local, contribution au développement durable et présence d'indicateurs, estimation global du coût. A ce propos, la CRAT apprécie particulièrement l'analyse de la faisabilité (technique, financier) du projet ainsi que l'analyse des ressources disponibles pour le réaliser.

S'inscrivant dans une vision transversale, voire transcommunale pour certaines d'entre elles, les fiches-projets répondent à différentes faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse aux enjeux de développement rural durable identifiés dans la partie I et II du document. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique territoriale déjà existante, comme en témoignent la création d'une maison de jeunes à Genappe et la rénovation de l'ancien cinéma "Le Monty" situé à Genappe pour le transformer en centre polyvalent articulé autour d'une salle de spectacle, d'un espace de co-working et d'un espace Horeca.

La CRAT met également en relief la variété des fiches-projets matérielles et immatérielles, leur bon équilibre et le caractère innovant de certaines d'entre elles : action de promotion du sport aux niveaux des écoles, familles et seniors, mise en place d'un centre pour le volontariat, gestion du foncier agricole communal, création d'un centre technologique de co-working axé sur le secteur agricole...

Quant à la partie V relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. Celui-ci comprend toutes les fiches-projets avec la mention du budget (celles reprises dans les lots 0 et 1), des sources de financement potentielles et la localisation spatiale et temporelle des projets. La CRAT relève toutefois l'absence de mention des liens avec les objectifs de développement retenus et du ou des porteur(s) potentiel(s) de projets.

Relativement à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention-exécution, à savoir l'aménagement de la place de la gare de Bousval (fiche-projet n°17), la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. Ce projet d'infrastructure vise la réorganisation et la valorisation de l'espace actuellement déparant en zone de rencontres et de convivialité en rendant celui-ci plus sécurisé, accessible et accueillant.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président.